

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 3 OCTOBRE 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le mardi trois octobre, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure Boyer,
conseillère municipale.

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 10
Nombre de votants : 36

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Paulette Lacaptia 1^{ère} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint, Mme Cala M'Rhéhoury 7^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint, M. Jean Paul Babef, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, M. Wilfrid Cerveaux, M. Brandon Incana, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Sabine Le Toullec, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, Mme Firose Gador.

OBJET

Affaire n°2017-111

ZONE D'AMENAGEMENT
CONCERTE « RHI SAY PISCINE »

ACTUALISATION DE LA RETROCESSION
FONCIERE A LA COMMUNE DES VOIRIES ET
RESEAUX DIVERS DE LA TRANCHE 2 DE LA
ZAC « RHI SAY PISCINE »

Absents représentés : Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe (par M. Jean Claude Maillot 9^{ème} adjoint), M. Faustin Galaor (par Danila Bègue), M. Ludovic Latra (par M. Jean Paul Babef), Mme Brigitte Laurestant (par Mme Sonia Bitaut), Mme Catherine Gossard (par M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint), Mme Dorisca Tiburce (par M. Jean Hubert M'Simbona), Mme Karine Infante, (par Mme Paulette Lacpatia 1^{ère} adjointe), Mme Bibi-Fatima Anli (par M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint), Mme Mikaëla Latra (par Mme Anne-Laure Boyer), Mme Mémouna Patel (par M. Henry Hippolyte).

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 25 septembre 2017 et affichée le 25 septembre 2017.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie

le : 19 OCT 2017

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Arrivé (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absent (s): M. Hary Auber, M. Patrick Jardinot,
Mme Valérie Auber.

.....
.....

**ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ
« RHI SAY PISCINE »**

**ACTUALISATION DE LA RETROCESSION FONCIERE A LA COMMUNE DES VOIRIES ET RESEAUX
DIVERS DE LA TRANCHE 2 DE LA ZAC « RHI SAY PISCINE »**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n°2003-001 du 10 mars 2003 par laquelle le Conseil municipal a approuvé la convention publique d'aménagement « ZAC RHI Say Piscine » et rendue exécutoire le 13 mars suivant,

Vu la délibération n°2016-131 du 06 septembre 2016 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le compte rendu annuel à la collectivité arrêté au 31 décembre 2015,

Vu la délibération n°2016-195 du 06 décembre 2016 approuvant la rétrocession foncière à la commune,

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement – travaux – Environnement » en date du 20 septembre 2017,

Vu le rapport présenté en séance le 3 octobre 2017 relatif à l'actualisation de la rétrocession foncière à la commune des voiries et réseaux divers de la tranche 2 de la ZAC « RHI Say Piscine »,

Considérant la nécessité d'actualiser les éléments de la rétrocession foncière,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'actualisation de la superficie de la parcelle AS 1175 à 109 m²,

Article 2 : d'approuver l'actualisation de la superficie totale des parcelles rétrocédées à 10 378 m² à l'euro symbolique (1€),

Article 3 : d'acter le maintien des autres dispositions de la délibération du 6 décembre 2016,

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les documents correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU